

# SN

# SURVEILLANT·E DE NUIT

• CERTIFICAT DE QUALIFICATION  
PROFESSIONNELLE  
FORMATION CERTIFIANTE DE NIVEAU 3

TAUX DE  
RÉUSSITE  
**87,5 %**  
DIPLÔME 2024

DEMANDEURS D'EMPLOI

-  
SALARIÉS



## IRTS

FRANCHE-COMTÉ  
INSTITUT RÉGIONAL  
DU TRAVAIL SOCIAL  
DE FRANCHE-COMTÉ

1 RUE ALFRED DE VIGNY  
BESANÇON

**IRTS-FC.FR**

**L'IRTS de Franche-Comté est habilité à dispenser la formation permettant d'obtenir le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Surveillant-e de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire adossé au nouveau référentiel de la CPNE-FP du secteur sanitaire, social, médico-social à but non lucratif.**

**Ce CQP se substitue au certificat de branche Surveillant-e de Nuit qualifié.**

## LE MÉTIER

Le la surveillant.e de nuit est un.e professionnel.le intervenant dans les secteurs social, médico- social, et sanitaire. Quel que soit le public accompagné, enfants, jeunes, adultes, en situation de précarité ou de difficultés sociales ou familiales, personnes âgées ou personnes en situation de handicap..., sa mission est d'assurer une « veille active » quant à la sécurité des personnes accompagnées, et de garantir les conditions de leur repos, dans le respect des modalités de leur accompagnement et de la continuité jour/ nuit.

Selon les secteurs, il.elle est appelé.e « surveillant.e de nuit », « veilleur. euse de nuit », « visiteur.e de nuit », « agent social de nuit », « agent d'accueil et de veille ». Par ailleurs, l'évolution des contextes d'exercice et notamment le développement de l'habitat inclusif, engendre une évolution de la fonction, et de nouvelles dénominations : surveillant.e de nuit « mobile », « itinérant.e », « volant.e », pour correspondre à des conditions d'exercice du métier différentes.

## ACCÈS À LA FORMATION

La formation s'adresse :

- Aux salariés du secteur occupant un poste de surveillant-e de nuit**

En amont de l'entrée en formation, un positionnement sera réalisé afin d'adapter le parcours de la personne et de lui proposer, le cas échéant, un accompagnement renforcé relatif à l'écriture et à l'usage des outils informatiques

- Aux demandeurs d'emploi**

L'entrée en formation est conditionnée au respect de plusieurs prérequis :

- Avoir réalisé une période de découverte du type « immersion professionnelle » (PMSMP) ou disposer d'une expérience professionnelle de 10 jours minimum correspondant à l'emploi visé.

- Réaliser un positionnement

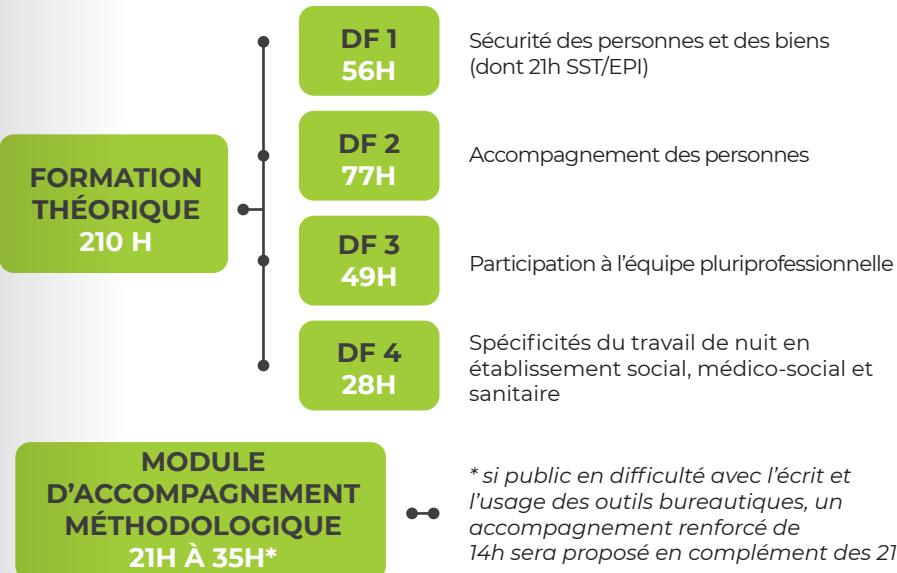
- Réaliser une période de 210 h de stage en alternance avec les temps de formation pour un parcours total ou 70 h par bloc de compétences pour un parcours partiel.

Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à cette formation.

# LA FORMATION

UN CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DE 231 À 245 HEURES  
SUR UNE AMPLITUDE DE 12 MOIS MAXIMUM

- ▶ 33 À 35 JOURNÉES DE FORMATION DE 7 H
- ▶ LE CONTENU PÉDAGOGIQUE S'ARTICULE AUTOUR DE 4 BLOCS DE COMPÉTENCES



Chaque groupe sera constitué d'un nombre limité de participants (16 parcours complets et 2 parcours partiels).

## VALIDATION DE LA FORMATION

L'obtention du CQP Surveillant·e de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire est conditionnée à la réussite des différentes épreuves de certification.

## DOSSIER D'INSCRIPTION À RETIRER AUPRÈS DU SECRÉTARIAT.

# COÛT DE LA FORMATION

**PARCOURS COMPLET AVEC ACCOMPAGNEMENT  
MÉTHODOLOGIQUE RENFORCÉ (245H) : 2940 €**

**CETTE FORMATION PEUT SE DÉROULER DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT,  
NOUS CONSULTER POUR UN DEVIS SUR MESURE.**

## LE FINANCEMENT DE LA FORMATION

- ▶ Plan de développement des compétences de l'employeur
- ▶ Financement par un Fonds d'Assurance

- Formation (FAF)
- ▶ Financement personnel
- ▶ Contrat de professionnalisation

- ▶ Pro A
- ▶ Compte Personnel de Formation (CPF)
- ▶ CPF de transition

## CO-FINANCEMENT POSSIBLE

## SE RENSEIGNER

Vous avez besoin d'informations concernant les métiers, votre orientation et les modes d'accès à la formation

**Contactez le service Information/orIENTATION**

Fabrice BOUTEILLER : 03 81 41 67 56 · fabrice.bouteiller@irts-fc.fr

Vous souhaitez des informations concernant la formation de Surveillant de Nuit

**Contactez le secrétariat de la formation**

Méloidy ROUSSELOT : 03 81 41 61 36

melody.rousselot@irts-fc.fr

Vous souhaitez des informations concernant l'accessibilité à la formation

**Contactez le référent handicap**

referent.handicap@irts-fc.fr